

FICHE MÉMO

DÉMATÉRIALISATION EN 2022

► La Déclaration des Revenus Professionnels (DRP) doit nous être transmise par voie dématérialisée. Vous ne recevez plus d'imprimé papier. **La date limite de déclaration est fixée au 16/08/2022.**

► Par ailleurs, si le dernier revenu professionnel déclaré est supérieur à 10 % de la valeur du Plafond Annuel de Sécurité Sociale (PASS), soit 4 114 € (10 % de 41 136 €), les chefs d'exploitation et les cotisants solidaires ont l'obligation de procéder au paiement de leurs cotisations sociales par voie dématérialisée.

Dématérialisation de la déclaration des revenus professionnels (DRP)

À partir du téléservice **DRP WEB** de la MSA : sudchampagne.msa.fr

Accéder à votre espace privé **avec votre numéro de sécurité sociale (13 chiffres)** et non pas votre SIRET :

- < Sélectionner le « **dossier exploitant** »
- < **Mes cotisations**
- < **Déclarer mes revenus professionnels**

Votre comptable peut lui aussi saisir votre DRP sur internet. Il doit toutefois avoir procuration sur votre espace privé ou demander la création d'un espace tiers déclarant. Si ce n'est pas déjà fait, il peut adresser un courriel à l'adresse exploitant@msa10-52.msa.fr en indiquant votre numéro de sécurité sociale (13 chiffres).

Le téléservice « Déclarer mes revenus professionnels » vous permet d'enregistrer les données de votre déclaration, de la modifier une fois après envoi et d'accéder également à l'historique de vos déclarations effectuées par internet.

FICHE MÉMO

DÉMATÉRIALISATION EN 2022

Dématérialisation du paiement

Par virement bancaire

► Préciser dans les références du virement :

- < soit votre numéro de facture et votre numéro de sécurité sociale (13 chiffres)
- < soit votre numéro de sécurité sociale + NS* + l'année des cotisations

* NS= Cotisations de Non Salarié Agricole en votre qualité d'exploitant agricole

Coordonnées bancaires de la MSA Sud Champagne :
IBAN : FR76 1100 6550 0001 9563 6800 170
BIC : AGRIFRPP810

Par prélèvement automatique

- Compléter et retourner le formulaire « Mandat de prélèvement SEPA - Cotisation de Non Salarié », disponible sur le site sudchampagne.msa.fr (Accès en bas du site dans la rubrique « Accès direct » / « Formulaires à télécharger » puis choisir « Exploitant »)
- Le formulaire est à retourner complété et signé, muni du relevé IBAN à l'adresse depotdocument@msa10-52.msa.fr

Par télépaiement (téléservice « Régler mes factures »)

- Avant tout paiement en ligne, il convient de compléter l'autorisation de télépaiement disponible dans votre espace privé sous :
 - < Services en ligne
 - < Gérer mes comptes de télépaiement
 - < Demander le rattachement d'un compte
- Le formulaire est à retourner complété et signé, muni du relevé IBAN à l'adresse depotdocument@msa10-52.msa.fr. Après saisie du compte bancaire par la MSA, vous pourrez procéder au télépaiement de vos cotisations (au plus tard le jour de l'échéance à midi).

FICHE MÉMO

DÉMATÉRIALISATION EN 2022

Sanctions en cas de non respect de l'obligation de dématérialisation

- ▶ Les adhérents concernés par la mesure mais qui n'auront pas satisfait à l'obligation de dématérialisation seront redevables :
 - < d'une majoration de 0,2 % des sommes dont la déclaration a été effectuée par une autre voie que dématérialisée
 - < d'une majoration de 0,2 % des sommes dont le versement a été effectué selon un mode de paiement non dématérialisé
- ▶ Si vous n'avez pas accès à internet ou si vous ne disposez pas de l'équipement informatique nécessaire, nous vous invitons à nous contacter au **03 25 30 33 33** avec tous les éléments nécessaires pour la saisie.

Assistance aux internautes

- ▶ **Vous n'avez pas encore ouvert votre espace privé ?**
Connectez-vous sur le site sudchampagne.msa.fr et cliquez sur le lien « s'inscrire » figurant en haut à droite.
- ▶ **Vous rencontrez des difficultés pour vous connecter ou pour utiliser un service en ligne ?**
La MSA Sud Champagne met à votre disposition une assistance aux internautes :
 - < Par téléphone au **03 20 90 05 00** (*prix d'un appel local non surtaxé*), du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 16 h 30
 - < une adresse mail : assistanceinternet.blf@msa10-52.msa.fr